



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026-85

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à 19h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-quatre juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Monsieur Damien Combet, Président.

Le secrétaire de séance désigné est : M. Jean-Marc BUGNET

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 41

Nombre de conseillers communautaires présents : 34

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 6

Nombre de conseillers communautaires absents : 1

PRESENTS :

Mme BEN SLAMA Monia, M. BERARD Serge, M. BUGNET Jean-Marc, M. CATRAIN Lionel, Mme CLOP Elyane, Mme COMBARNOUS Dominique, M. COMBET Damien, Mme CONSTANT Christiane, Mme DHENNIN Béatrice, M.DUMAS Fabien, M. DUPLAN Fabrice, M. FERREIRA Damien, M. FOUILLAND Pierre, M. FRANCO Xavier, M. FRANCO Ernesto, M. FRANCOIS Sébastien, M. GIORGIO Frédéric, Mme GRILLON Valérie, Mme JEANJEAN Corinne, M. KLAÏ Omar, M. LANOISELEE Denis, Mme LE FLEM Céline, M. LEVEQUE Guillaume, Mme MILLOT Pascale, Mme MORELLON Martine, Mme MORETTI Aurélie, M. REBOUL Christophe, Mme REBOUL Claire, Mme RIVAT Christelle, Mme ROTHEA Céline, Mme ROUANET Anne-Claire, Mme SENECLAUZE Agnès, Mme STARON Catherine, Mme VENDITTELLI Solange.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme BEUGRAS Laurence donne pouvoir à Mme VENDITTELLI Solange
M. DIGNE Jérôme donne pouvoir à Mme CONSTANT Christiane
M. NOWAK Grégory donne pouvoir à Mme REBOUL Claire
M. SAUVAGE Thomas donne pouvoir à Mme MORELLON Martine
M. THUET Bruno donne pouvoir à M. REBOUL Christophe
Mme VERNIER Donia donne pouvoir à M. LEVEQUE Guillaume

ABSENTS :

M. CLARETON Xavier

Objet : Espace Naturel Sensible (ENS) de la Vallée en Barret : mise en place d'une convention de partenariat avec le conservatoire d'espaces naturels (CEN) pour la gestion de l'ENS

Vu le rapport établi par Mme Corinne Jeanjean :

Le plan de gestion 2026 – 2035 de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Vallée en Barret est structuré autour de cinq objectifs à long terme, qui fixent les grands axes de travail pour les dix prochaines années :

- Préserver et restaurer une trame bocagère à enjeux écologiques
- Restaurer et maintenir un réseau de pelouses sèches en bon état de conservation
- Maintenir et restaurer une trame boisée fonctionnelle
- Concilier usages, fréquentation et préservation de l'ENS
- Garantir la bonne mise en œuvre du plan de gestion

Ce plan de gestion prévoit la mobilisation de moyens renforcés pour sa mise en œuvre avec, notamment, la mise en place d'un partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Rhône-Alpes.

Il est proposé de confier au CEN la maîtrise d'ouvrage des actions relatives à la gestion des milieux naturels visant à la préservation du patrimoine naturel prévues par le plan de gestion, la CCVG étant maître d'ouvrage des actions relatives à la mise en valeur et à la gestion de la fréquentation.

La convention jointe en annexe précise le programme d'action dont la mise en œuvre sera confiée au CEN, ainsi que le budget et le plan de financement correspondant.

L'accompagnement du CEN sur l'ENS de la vallée en Barret

Pour cette première année, un volet important de l'accompagnement du CEN portera sur la mise en place et l'animation de la gouvernance du site, l'élaboration des outils de suivi du plan de gestion, ainsi que sur la préparation et la programmation des actions pour l'année suivante.

L'accompagnement technique portera sur la réalisation d'un indice de biodiversité potentielle sur les parcelles boisées en maîtrise publique et la mise en défens de stations d'espèces protégées identifiées lors de la réalisation de la cartographie des habitats de l'ENS.

Budget et plan de financement prévisionnels

Le budget nécessaire à la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de cette convention s'élève à 16 750€.

Ce budget est inscrit dans la programmation et le plan de financement 2026 de l'ENS de la vallée en Barret qui ont été approuvés par le conseil communautaire lors de sa séance du 21 avril 2026. Le Département du Rhône prendra donc en charge 50% de ce budget, la COPAMO 25% et la CCVG 25%.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE la mise en place d'une convention de partenariat avec le CEN (conservatoire d'espaces naturels) pour la gestion de l'ENS (espace naturel sensible) de la vallée en Barret telle que jointe en annexe ;

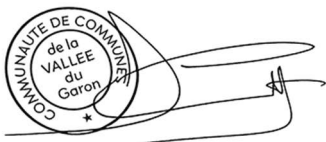
DIT que les crédits nécessaires à la réalisation des actions prévues dans le cadre de cette convention sont inscrits au budget général 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Extrait certifié conforme,
Le 30 juin 2026

Damien Combet
Président

Jean-Marc Bugnet
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Marc Bugnet.

Votants	40
Abstention	0
Contre	0
Pour	40

¹ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)